

Le + de CGI campus :

Une analyse détaillée et opérationnelle des deux dispositifs d'activité partielle, avec un focus sur l'accord de branche relatif à l'APLD

Mettre en place le chômage partiel et l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

Le dispositif d'activité partielle a été modifié à de nombreuses reprises dans le cadre de la crise sanitaire. Néanmoins, le système « amélioré » a vocation à disparaître à moyen terme. Les entreprises sont donc invitées à se saisir du dispositif d'APLD, afin que celui-ci prenne le relais de l'activité partielle classique et continue à protéger entreprises et salariés.

OBJECTIFS

Donner les clés pour maîtriser et mettre en œuvre l'activité partielle classique et l'APLD dans les entreprises de la branche

INTERVENANT

Me. Christophe Frouin
du Cabinet Fidere Avocats

PUBLIC CONCERNÉ

- DRH / RRH
- Directeur des affaires sociales
- Juriste droit social
- PDG / DG

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Présentation des notions de base et de cas concrets
- WEBINAR interactif
- Présentation powerpoint

SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuille d'émargement
- Questions orales

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 – Règles de l'activité partielle applicable en 2021

- Mise en œuvre
- Durée de recours
- Indemnisation du salarié et de l'employeur en fonction des secteurs
- Régime social des indemnités
- Impact sur le contrat de travail et les droits du salarié

2 – Mettre en œuvre l'activité partielle en cas de réduction d'activité durable (APLD) en application de l'accord de branche du 8 janvier 2021

- Conditions de mise en œuvre dans les entreprises
- Durée du dispositif
- Réduction de la durée du travail
- Engagements dans l'emploi
- Indemnisation du salarié et de l'employeur

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 300 € HT
NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 500 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com

DATE

9 février 2021
de 9 h 30 à 13 h 00

WEBINAR



A RETOURNER A LA CGI – Florence BRAVO
18 rue des Pyramides 75001 Paris
fbravo@cgi-cf.com –T 01 44 55 35 00

COORDONNEES

NOM DE L'ENTREPRISE _____

SECTEUR D'ACTIVITE _____

FEDERATION DE RATTACHEMENT _____

NOM _____ PRENOM _____

FONCTION _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ TELECOPIE _____

E-MAIL _____

CCN APPLIQUEE : 3044 3100 Autre, laquelle : _____

NUMERO SIREN _____

ASSISTERA à la journée de formation : « **Mettre en place le chômage partiel et l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)** » le **9 février 2021** - **format Webinar**.

Préalablement à la session de formation, merci de bien vouloir renvoyer votre bulletin d'inscription accompagné d'un chèque correspondant au règlement :

- soit, pour les formations sur une demi-journée (9h30-13h00) **Merci de cocher le montant vous concernant:**

300,00 Euros HT (360,00 TTC) par formation (prix adhérent)

ou

500,00 Euros HT (600,00 TTC) par formation (prix non adhérent)

¹ Dans l'hypothèse d'une prise en charge intégrale par l'OPCO AKTO, le chèque d'inscription vous sera restitué dès confirmation de la subrogation par l'OPCO.

FINANCEMENT (MERCI DE COCHER LES CASES CI-DESSOUS VOUS CORRESPONDANT)

Votre budget de formation est géré par un organisme collecteur (OPCO) :

- Dans l'hypothèse où il s'agit de **l'OPCO AKTO** (anciennement Intergros - AKTO accompagne 32 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences dont la branche du commerce de gros), **le bulletin d'inscription est à renvoyer dûment renseigné, signé et comportant le tampon de la société à Mme Florence BRAVO.**

Plus besoin de convention de formation, votre bulletin d'inscription et la facture CGI CAMPUS émise auprès d'AKTO suffiront !

- Dans l'hypothèse où l'entreprise relève d'un autre OPCO que AKTO, il faut qu'elle s'assure de la prise en charge auprès de son OPCO, puis renseigne le bulletin d'inscription à renvoyer directement à Madame Florence BRAVO.

Merci de nous indiquer les coordonnées de votre organisme de formation.

NOM DE L'ORGANISME _____

NOM DU RESPONSABLE DU DOSSIER _____

ADRESSE _____

CP _____ VILLE _____

TELEPHONE _____ E-MAIL _____

OU

Vous gérez vous-même votre budget de formation

DATE :

NOM :

SIGNATURE :

TAMPON DE LA SOCIETE :

Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant la date du stage entraînera la facturation à l'entreprise de 30% des frais d'inscription. Toute annulation intervenant moins de 48 heures avant la date du stage entraînera la facturation complète des frais d'inscription à l'entreprise. La CGI se réserve le droit d'annuler ou de reporter les stages dont l'effectif serait insuffisant.